

RÉHABILITATION DE LA ZONE SINISTRÉE

Marche à suivre :

1. Régulariser à long terme les conditions climatiques.
2. Établir un plan systématique de contrôle de la température et de l'humidité.
3. Assurer une bonne ventilation.
4. Selon la gravité de la catastrophe, il faut nettoyer les murs, les fenêtres, les plafonds, les sols et les étagères. Éventuellement utiliser un fongicide qui empêchera le développement des micro-organismes.
5. Les locaux doivent sécher et des contrôles des conditions climatiques doivent être effectués.
6. Observer pendant un certain temps si les moisissures disparaissent, puis nettoyer encore une fois
7. Lorsque les conditions climatiques restent stables pendant plusieurs jours et qu'il n'y a plus de risque de moisissure, la zone est considérée réutilisable pour le stockage.
8. A ce moment-là, on peut entreprendre des travaux de réfection des locaux.
9. Une fois les travaux de peinture exécutés, observer un temps d'attente pour l'aération avant d'entreposer définitivement les fonds dans les locaux.
10. Les contrôles des conditions climatiques doivent être poursuivis pendant les 12 mois suivants, selon un programme bien établi.

Commentaires :

Il est probable que certaines étagères doivent être remplacées. Il faudra le faire en tenant compte des points faibles qui ont été observés. La sécurité et la qualité du stockage seront ainsi améliorées.

Il faudra prévoir un espace de stockage plus grand car les documents qui ont subi des dégâts d'eau occuperont plus de place.

Voir aussi les fiches suivantes :

- Actions de stabilisation et de contrôle
- Grille de relevé de la température et de l'humidité relative
- Retour des documents dans les magasins
- Température et humidité relative

Rédigé par : Groupe de travail de diplôme - septembre 2005